



RAPPORT D'ACTIVITÉ

EXERCICE 2023

SAEE BRIGNAIS

2 Rue du Garon 69530 BRIGNAIS

04 78 60 73 30

Directrice de TERRITOIRE : *Véronique GELIN*

Directrice de PÔLE : *Audrey BONJOTIN*

Association ACOLEA

14 rue de Montbrillant

69 003 Lyon

Directrice Générale : *Anna SAURI LOPEZ*

Sommaire

1. Activité et personnel.....	1
1.1. Activité.....	1
1.2. Personnel.....	3
2. Faits marquants et suivi de la démarche qualité	5
2.1 Faits marquants	5
2.2 Actions éducatives collectives ou partenariats	6
2.3 Expression et participation des usagers	7
2.4 Incidents et actions de prévention et gestion des risques.....	8
2.5 Démarche qualité	9
3. Parcours des usagers : admissions, accompagnements et sorties	9
3.1 Admissions.....	9
3.1.1. Demandes d'admissions.....	9
3.1.2. Refus d'admission	11
3.1.3. Usagers admis	11
3.2 Usagers suivis dans l'année.....	12
3.2.1. Accompagnement - indicateurs de population.....	13
3.2.2. Accompagnement – indicateurs des besoins.....	14
3.3 Usagers sortis.....	19
3.3.1. Durée de l'accompagnement.....	20
3.3.2. Motif de sortie	21
3.3.3. Orientation à la sortie.....	21
4. Locaux et moyens matériels	22
5. Perspectives 2024	23

1. Activité et personnel

1.1. Activité

L'activité de l'année 2023 se termine avec un taux réalisé de 100 % et un excédent de 50 journées. Les 6 places supplémentaires accordées en 2022 ont été pérennisées, nous restons donc sur un effectif de 36 places.

Les délais d'attente des dossiers ont diminué passant de 6 mois à 3 mois environ. Le 6ème poste d'éducateur en mise à disposition a pu se transformer en CDI dès Janvier ce qui maintient un taux d'encadrement éducatif à 6 personnes.

Les mois de Février, Mars montrent une baisse d'activité liée à plusieurs départs d'enfants pas forcément prévus ainsi qu'un manque de dossiers à cette période-là. Cependant, les dossiers d'orientation sont arrivés en nombre pour tous les mois qui ont suivis ce qui a permis l'augmentation progressive de notre activité.

Pour effectuer son activité, le SAEE Brignais doit anticiper les départs et les admissions. Parfois, les mesures sont renouvelées alors que nous préconisons une fin de prise en charge, d'autres mesures peuvent aller jusqu'à 2 ans et plus, d'autres se terminant avec un placement en établissement et en urgence. Tous ces mouvements nous demandent en permanence une vigilance sur l'activité.

SAEE BRIGNAIS SUIVI DE L'ACTIVITÉ 2023

CAPACITE D'ACCUEIL					TAUX D'OCCUPATION			Nbr de jours		
Nbr de places autorisées				36	Demandé	100%		13 140		
Nbr jours d'ouvertures				365	Accordé	100%		13 140		
MOIS	Usagers présents fin de mois	REALISE				EN JOURNEES				
		RHONE 2023	REALISE 2022	HORS RHONE 2023	CUMUL 2023	ACCORDE 2023	CUMUL 2023	ECARTS		
							MENSUEL	CUMUL 2023	%	
Janvier	36	1 023	992	0	1 023	1 116	1 116	-93	-93	92%
Février	31	940	872	0	1 963	1 008	2 124	-68	-161	92%
Mars	35	1 020	986	0	2 983	1 116	3 240	-96	-257	92%
Avril	38	1 059	953	0	4 042	1 080	4 320	-21	-278	94%
Mai	37	1 172	982	0	5 214	1 116	5 436	56	-222	96%
Juin	37	1 072	982	0	6 286	1 080	6 516	-8	-230	96%
Juillet	38	1 169	837	0	7 455	1 116	7 632	53	-177	98%
Août	36	1 169	804	0	8 624	1 116	8 748	53	-124	99%
Septembre	37	1 099	758	0	9 723	1 080	9 828	19	-105	99%
Octobre	35	1 117	860	0	10 840	1 116	10 944	1	-104	99%
Novembre	42	1 188	916	0	12 028	1 080	12 024	108	4	100%
Décembre	35	1 162	1 084	0	13 190	1 116	13 140	46	50	100%

1.2. Personnel

Effectifs au 31/12

	Effectifs autorisés	Postes : vacances au 31/12	Nombre de CDD sur l'ensemble de l'année
DIRECTION	1,15 ETP	0	1
ADMINISTRATION	0,50 ETP	0	0
EDUCATIF	6,00 ETP	0	1
SOIN	0,50 ETP	0	1
ENTRETIEN/HEBERGEMENT	0,05 ETP	0	0
	ETP		

L'année 2023 se caractérise par une stabilisation de l'équipe de Direction. Mme Audrey Bonjotin a effectué l'intégralité de l'année à son poste de Directrice de Pôle passant d'un CDD à un CDI. La Cheffe de Service en place est présente pour sa 5ème année. Tout cela garantit la continuité et la stabilité du Service SAEE Brignais.

Le départ en retraite de la psychologue du service fin septembre a permis d'augmenter le temps de travail de la deuxième psychologue qui avait été embauché lors du surplus d'activité. Elle est donc passé de 0,20 ETP à 0,50 ETP. Une autre psychologue a été embauché sur le service SAEE Petite Enfance. Le fait d'avoir une psychologue par service permet davantage de fluidité dans l'organisation.

Analyse de la pratique

Depuis le mois de septembre 2023, nous avons mis fin à l'APE mutualisée avec le SAEE Sud (St Genis Laval) et nous avons changé d'intervenante. Cela faisait 5 ans qu'une psychologue clinicienne intervenait pour les 2 équipes. Cependant, nous continuons toujours cet accompagnement clinique avec l'organisme OCELLIA. C'est sur la même rythmicité à raison d'1h30 tous les 15 jours avec un forfait de 20 séances par année qu'elle a lieu sur le Service de Brignais avec les 6 éducateurs. Pour l'équipe, c'est une instance importante qui permet l'efficacité et l'ajustement dans les postures éducatives auprès des familles.

Formation Professionnelle

FORMATIONS REALISEES EN 2023		
Collective / Individuelle	Intitulé	Interne / Externe
Collective Equipe éducative et cadres	Parentalité et troubles psychiques	Intervenante extérieure Epsilon Mélia Paris
Collective cadres	OCTIME	Interne
Collective cadres	Co-Développement	Interne

1-A la demande des 2 équipes éducatives (SAEE Brignais et Petite Enfance) dans le cadre de la formation continue, une formation collective s'est déroulée sur 3 jours en Octobre 2023. L'intervenante extérieure (psychologue clinicienne) est venue sur notre site. Le constat des éducateurs étant qu'ils sont de plus en plus confrontés à des problématiques liées à la parentalité avec des troubles psychiques.

Les objectifs ont été d'appréhender et d'identifier ces différents troubles, de se questionner sur leurs représentations, comment ces troubles peuvent impacter le rôle des parents et quelle influence sur leurs enfants. Cette formation a été appréciée puisque d'une part, il y a eu des apports théoriques et d'autre part, de nombreux échanges autour de situations pratiques avec les expériences de chacune des professionnelles.

2-Une formation de 2 jours en Avril 2023 concernant le nouveau logiciel Octime en lien avec l'annualisation du temps de travail a été dispensé en interne par le cabinet Audage à l'intention des cadres de l'association ACOLEA. Formation qui vise à acquérir les fonctionnalités du logiciel Octime qui nous permet de suivre et gérer le temps de travail, les compteurs et l'annualisation des salariés. Un guide destiné au manager nous a été remis ainsi qu'un guide « web employé » pour par la suite former les salariés au logiciel.

3-Dans la continuité de l'année précédente, le Co-développement pour les équipes de direction de l'association se poursuit en 2023 toujours en groupe de 8 personnes avec le même intervenant. Nous avons 5 séances de 3h30 dans l'année. Nous constatons une bonne dynamique de groupe dans cet espace où chacun apporte des situations vécues, la participation et les apports de tous permettent de renforcer nos compétences managériales dans une dynamique de pôle.

2. Faits marquants et suivi de la démarche qualité

2.1 Faits marquants

L'année 2023 termine son précédent CPOM 2021-2023 (Contrats Pluriannuels d'objectifs et de moyens) qui contribue à l'amélioration continue de la qualité au service des usagers. Une nouvelle dynamique sur le choix des priorités se concrétisera sur les années 2024-2028, un CPOM sur 5 années pour le Département du Rhône.

L'année 2023 est venue également marquer les 10 ans du SAEE Brignais, au total 247 enfants ont été accompagnés par le service lors de cette décennie ! L'équipe s'est une nouvelle fois étoffée avec la pérennisation d'un sixième poste éducatif à temps plein, ce qui permet au service d'accompagner désormais 36 enfants. Nous notons que l'équipe du SAEE Brignais ne connaît pas de turn-over depuis sa création, en effet le service ne compte qu'un seul départ volontaire d'un salarié en 10 ans.

La mise à l'abri prévue dans le projet de service du SAEE Brignais a rarement été aussi sollicitée. Cette année ce n'est pas moins de 6 mises à l'abri au sein de la MECS Clair Printemps et 3 mises à l'abri chez une personne ressource de l'enfant qui ont dû se mettre en place rapidement. Ce dispositif toujours aussi précieux permet aux familles de prendre du recul quelques jours lorsqu'une situation arrive à un point de tension trop fort, ou de venir en soutien d'une impossibilité temporaire pour les parents d'accueillir leur enfant (problème de santé, hospitalisation) et qu'aucune personne ressource ne peut prendre le relais.

Enfin, nous souhaitons relever une recrudescence des situations d'enfants relevant de la psychiatrie. Sur l'année 2023, trois enfants ont été hospitalisés dans un service psychiatrique pour un séjour de plusieurs jours. L'équipe éducative du service, appuyés par la psychologue, s'efforcent de maintenir le lien avec le soin en accompagnant les familles vers le droit commun en terme de santé mentale mais force est de constater les difficultés de la prise en charge de ces enfants.

2.2 Actions éducatives collectives ou partenariats

Le SAEE Brignais est depuis plusieurs années ancré et reconnu sur son territoire. Encore une fois, le fonctionnement des procédures d'admission du département par la cellule d'orientation favorise un lien étroit avec les territoires T3 et T4 du département. De ce fait, le travail partenarial avec l'ASE est obligatoire, nécessaire, primordial, et produit l'effet escompté.

Tout au long des prises en charge des situations que nous accompagnons, le travailleur social référent de l'ASE a toute sa place dans l'accompagnement. A la présentation de la situation, à l'admission, au bilan intermédiaire et final bien entendu. Mais également, en lien avec le service, dans la construction d'une stratégie d'accompagnement, il restera un partenaire privilégié.

Les différents temps d'échanges collectifs que nous avons pu avoir avec les référents ASE, mais aussi la rencontre partenariale autour de tous les services intervenants au domicile sur le territoire, organisée pour la seconde fois par le territoire de L'Arbresle, est venu confirmer l'importance de ce partenariat.

Certains travailleurs sociaux de l'ASE demandent à leurs stagiaires de venir rencontrer notre service. Ces temps sont l'occasion de revenir sur notre projet et d'interroger notre pratique.

Par ailleurs, depuis de nombreuses années aussi, le service tisse et entretient son réseau partenaire de droit commun. Les CMP et les services de santé publics ou privés, les orthophonistes, les établissements scolaires, les établissements médicaux-sociaux avec lesquels nous travaillons, les BIJ, les CCAS, les communautés de communes, les CIO, sont des interlocuteurs privilégiés. La liste n'est pas exhaustive...

La nature même de notre accompagnement nous amène à renforcer ce partenariat, à nous faire connaître et reconnaître, afin de pouvoir lorsque cela est possible, y accompagner nos usagers. L'objectif final restera toujours de permettre aux jeunes et aux familles de s'inscrire de manière durable au sein de leur communauté et de leur environnement.

Le SAEE est d'ailleurs intervenu cette année lors de l'inauguration du Service d'Information Jeunesse de la communauté de commune des pays d'Ozon, à leur demande. Nous avons pu ainsi témoigner de l'intérêt pour les jeunes que nous accompagnons à ce que les adultes et professionnels travaillent en lien et en réseau.

Par ailleurs, les référents éducatifs organisent régulièrement des activités ou sorties collectives, sur des temps de vacances scolaires. Ainsi, nous avons pu mettre en place plusieurs sorties vélo sur Lyon, des sorties accrobranche, des temps de jeux au services, une sortie au ZOO avec des familles... L'utilisation de ces médias éducatifs permettent aux jeunes de sortir de leur environnement, de se décentrer, de rencontrer d'autres personnes, et de renforcer le lien avec les éducateurs à travers une activité ou un jeu. Cela produit toujours un effet positif dans l'accompagnement éducatif.

Cette année, a pu être organisée une activité Théâtre en lien avec la maison d'enfants Clair Printemps. C'est la deuxième fois que cela a pu se faire. Un groupe d'une douzaine de jeunes a pu bénéficier des deux journées de cet atelier, supervisé par une professionnelle et une éducatrice du SAEE. Cela a été l'occasion de proposer à ces jeunes des ateliers ludiques autour de la concentration, l'estime de soi, le regard des autres, et le lâcher prise.

Encore une fois, ces activités restent pour notre service une médiation, un moyen de pouvoir donner envie aux jeunes et aux familles de s'inscrire vers des activités près de chez eux, par les MJC, les centres de loisirs. Beaucoup des familles que nous accompagnons restent isolées, enfermées, dans l'entre soi.

2.3 Expression et participation des usagers

La participation et l'intégration des usagers dans la vie du service est un aspect très important dans notre accompagnement.

De plus, l'accompagnement en SAEE étant externalisé, il paraît intéressant de pouvoir proposer aux familles, des temps d'échanges en dehors de leur domicile, avec d'autres familles pouvant partager des difficultés similaires.

Nous avons donc organisé cette année, deux « cafés des parents » où nous avons échangé avec les familles s'étant rendues disponibles. Nous avons recensé environ cinq familles à chaque instance.

Au cours du temps d'échange entre les parents, nous avons partagé des temps de jeux avec les enfants.

La première instance s'est tenue au début de l'été. Cela a été l'occasion de pouvoir présenter le « café des parents » aux familles présentes et de les questionner sur les sujets qu'ils trouveraient intéressant d'aborder dans les futures réunions collectives.

Afin que les familles se rendent disponibles plus facilement, nous avons regroupé cette instance avec la Fête de l'Été du service, et partagé un moment de convivialité.

La seconde instance s'est tenue au mois de décembre, avant la fête de Noël du service. La réunion a été menée par la psychologue du service : nous avons travaillé autour de la frustration des enfants et de comment poser des limites, tout en respectant l'enfant. Les familles ont pu s'exprimer et nous avons vu un effet positif dans les familles accompagnées après cette réunion, cela a pu faire sens avec ce qu'ils vivaient.

Certaines familles ne sont pas mobiles, et malgré l'implication du service, nous ne pouvons pas mobiliser tous les usagers accompagnés. Afin que chacun soit impliqué, nous distribuons à toutes les familles, même absentes, un compte rendu des échanges ayant eu lieu pendant le « café des parents ».

2.4 Incidents et actions de prévention et gestion des risques

Créée en 2019, la cellule de veille inter-SAEE a pour objectifs d'analyser les risques de maltraitance sous toutes ses formes au sein de chaque SAEE et leur évolution dans le temps. Il s'agit également d'analyser les modalités de traitement des situations de risque entre les différents services, les comprendre et avancer vers une harmonisation des pratiques. Enfin, l'objectif de cette instance est de proposer des actions de prévention de ces différents risques, soit pour un service, soit pour l'ensemble des SAEE, en fonction de l'analyse de la cellule de veille.

Au cours de l'année 2023, la cellule de veille ne se sera réunie qu'une seule fois en janvier. Une seconde rencontre était prévue en juillet, mais a été annulée sans être reprogrammée. Ce que les professionnels déplorent puisque ces rencontres inter-SAEE permettent d'afficher la volonté des professionnels d'être en lien à travers des temps de travail et des formations partagées, autour de sujet qui leur sont communs.

11 fiches incidents ont été écrites en 2023, certaines doublées de notes d'informations transmises à l'ASE. Nous relevons que ces fiches incidents signalent 9 mises à l'abri (6 à la Maison d'Enfants Clair Printemps, 3 auprès de personnes ressources de la famille). Les 6 mises à l'abri à Clair Printemps ont concerné 4 enfants. Pour 2 d'entre eux, une réorientation a été travaillée avec l'ASE vers un accueil institutionnel. Pour les 2 autres, le temps de séparation aura permis un retour apaisé au domicile, au moins temporairement.

2.5 Démarche qualité

Avancée de la démarche

Date d'autorisation	2013
1 ^{ère} évaluation interne	2017
1 ^{ère} évaluation externe	2018
2 ^{ème} évaluation interne	-
2 ^{ème} évaluation externe	2027

Les évaluations internes ne sont plus obligatoires. Les évaluations externes sont planifiées directement par l'ASE et réalisées par un cabinet extérieur. Notre prochaine évaluation externe est prévue en 2027 avec le nouveau référentiel national qui a été mis en place. La réécriture du projet d'établissement est prévue pour l'année 2024.

3. Parcours des usagers : admissions, accompagnements et sorties

3.1 Admissions

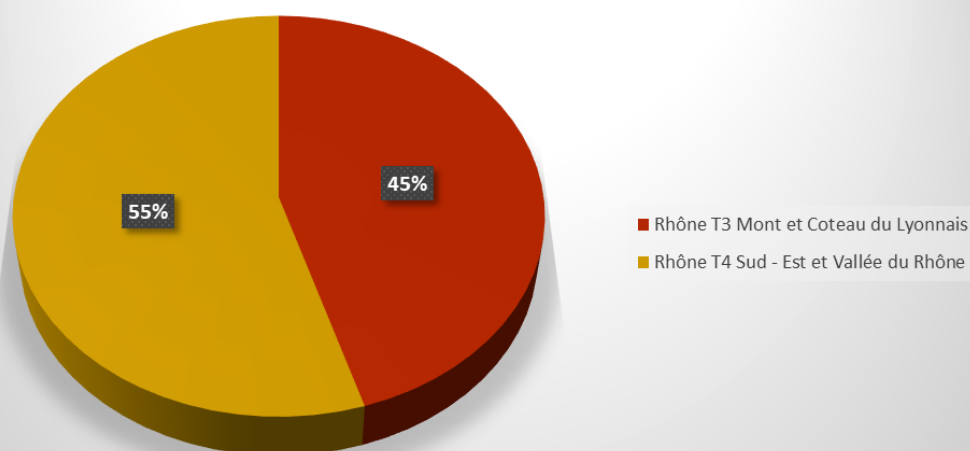
3.1.1. Demandes d'admissions

DEMANDES D'ADMISSION	Année N	N-1	N-2	Evolution N/N-2
Admissions réalisées	30	33	28	7%
Admissions non réalisées	6	2	6	0%
Dont refus du service	0	0	1	-100%
Admissions en cours de traitement	8	2	14	-43%
TOTAL DEMANDES D'ADMISSION	44	37	48	-8%

**Nombre de demandes
en attente (file active)
au 31/12/2023**

8

Provenance des demandes d'admission en 2023



**Usagers sortant de MECS
au moment de la
demande (2023)**

17 %

En 2023, 44 dossiers ont été traités, dont 42 reçus en 2023, et 2 dossiers en attente de 2022. Au 31/12/23, 8 dossiers sont en attente d'une admission qui se fera en 2024. Le temps d'attente est d'environ 3 mois après que la cellule nous ait confié un dossier. C'est une moyenne qui prendra en compte les retours non prévus ou les arrêts brusques d'accompagnement. Plus rarement actuellement, il peut arriver que nous fassions l'admission d'un jeune 4 mois après l'arrivée du dossier. Cela a une incidence sur le suivi de nos usagers. Nous devons alors adapter notre manière de travailler.

Sept jeunes admis cette année sortait de maison d'enfants. Il est important dans ce cas qu'il n'y ait pas trop de temps de latence entre le retour en famille et l'accompagnement à ce retour.

3.1.2. Refus d'admission

Il n'y a eu aucun refus d'admission cette année. Les six admissions non réalisées l'ont été du fait que L'ASE ait retiré les dossiers.

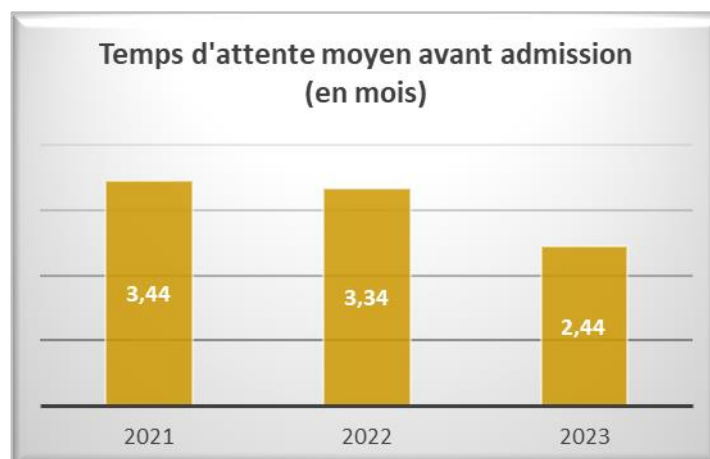
3.1.3. Usagers admis

**Nombre d'enfants admis
en 2023**

30

Caractéristiques des usagers admis dans l'année

AGE DES USAGERS ADMIS	Année N	N-1	N-2	Evolution N/N-2
Moins de 3 ans	0	0	0	-
3 - 6 ans	1	9	4	-75%
6 - 10 ans	6	7	6	0%
10 - 14 ans	15	10	7	114%
14 - 16 ans	4	5	6	-33%
16 - 18 ans	4	2	5	-20%
18-21 ans	0	0	0	-
TOTAL DES ADMISSIONS	30	33	28	7%



**Proportion d'usagers
admis en 2023 avec au
moins un(e) frère/sœur**

50 %

En 2023, nous avons admis moins d'enfants de moins de 10 ans, et plus entre 10 et 14 ans. Une forte demande d'accompagnement de préadolescents est remarquée.

50 % des enfants admis en 2023 avaient au moins un(e) frère/sœur également suivi par le service (vs 64% en 2022)

Scolarité / Formation professionnelle

Sur 30 enfants admis en 2023, 3 étaient en DITEP (10% vs 0% en 2022) et 4 étaient déscolarisés (13% vs 6% en 2022).

Les retours des partenaires de l'éducation nationale ou populaire nous indique qu'il y a aujourd'hui de plus en plus de jeunes en voie de déscolarisation ou qui ne parviennent pas à terminer le collège. Ces difficultés scolaires auront souvent un lien avec des difficultés familiales.

3.2 Usagers suivis dans l'année

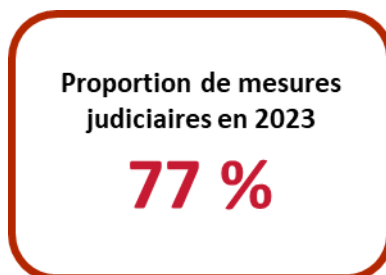
**Nombre d'usagers
accompagnés en 2023**

62

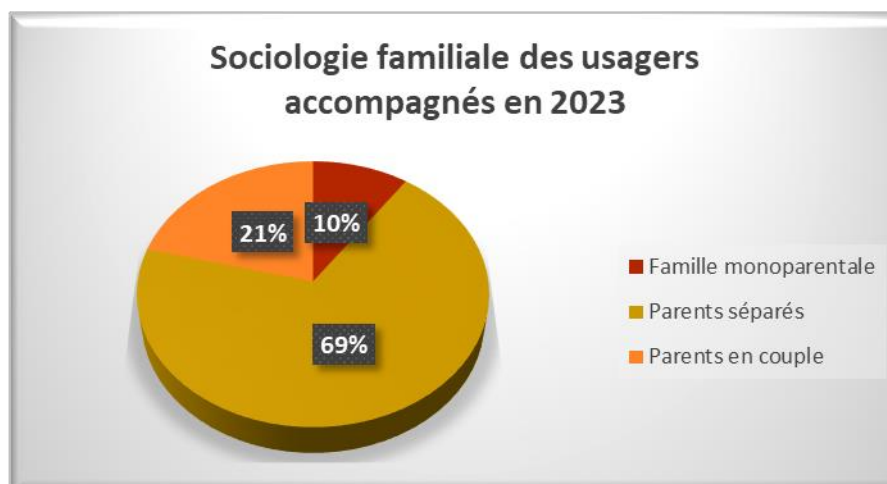
3.2.1. Accompagnement - indicateurs de population

CARACTERISTIQUES DES USAGERS ACCOMPAGNES	Année N	N-1	N-2
Moyenne d'âge des usagers accompagnés au 31/12 (ou à la date de fin de mesure)	11,5	11,2	12,3

L'âge moyen des enfants accompagnés est constant depuis plusieurs années. Nous pouvons constater sur le tableau ci-dessus que les enfants accueillis au service ont une moyenne d'âge 11,5 ans, ce qui correspond à l'entrée dans l'âge de la préadolescence qui vient agiter les familles sur bien des sujets. C'est aussi l'âge d'entrée en collège avec tous ces changements générés et les limites scolaires mises à jour.



A nouveau cette année, nous constatons une grande majorité de mesures judiciaires par rapport aux accompagnements administratifs, avec même une très légère hausse puisque le service accompagne 77% de mesures judiciaires contre 75% l'année dernière. Globalement, nous constatons que le placement externalisé est bien identifié par les juges des enfants qui essayent des mesures de placement à domicile plus facilement afin d'éviter les placements en institution.



Nous rencontrons des familles recomposées pour la grande majorité d'entre elles. En effet, 69% des enfants accompagnés par le SAEE ont des parents séparés. Cette statistique est en lien avec celle du pourcentage d'accompagnements ordonnés pour conflit parental intense. En effet, 50% des enfants accompagnés le sont à cause d'un conflit parental générant lui-même un conflit de loyauté chez les enfants (voir 3.2.2).

3.2.2. Accompagnement – indicateurs des besoins

Nous remarquons que les conflits parentaux peuvent avoir un fort impact sur notre accompagnement, notamment dans la prise en compte des besoins des jeunes dans tous les aspects de leur vie : scolarité, soins médicaux et prises en charges diverses.

En effet, nous sommes régulièrement confrontés à des difficultés pour mettre en place des suivis nécessaires à la bonne évolution des jeunes par manque de communication parentale. Par exemple, il n'est pas rare que nous devons faire le lien entre les deux lieux de vie de l'enfant afin d'avoir une signature pour un dossier MDPH ou une demande de prise en charge au niveau du soin.

De plus, nous accompagnons des familles dans des milieux précaires où l'accès aux outils numériques n'est pas aisé. Les familles ont donc besoin de soutien pour élaborer les demandes.

Leur isolement peut faire également difficulté : les familles accompagnées ne sont pas toujours véhiculées et ont donc besoin d'un accompagnement du service pour se déplacer. L'accès à des spécialistes reste restreint et pourtant nécessaires à l'élaboration certains dossiers et/ou prise en charge (dossier MPDH, prise en charge CMP/psychomotricité...).

- **Scolarité ou formation**

BESOINS - Scolarité	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'usagers bénéficiant d'un AESH	5	8%	7	8
Nombre d'usagers suivis en commissions éducatives	12	19%	16	18
Nombre d'usagers exclus au moins une fois dans l'année	7	11%	7	9
<i>Nombre de jours d'exclusion cumulés</i>	128		74	105
Nombre d'usagers concernés par des absences ou retards scolaires répétés	14	23%	16	14

Cette année nous remarquons que le nombre de jours d'exclusion a fortement augmenté. Nous accompagnons des jeunes ayant des besoins spécifiques et souffrant notamment de troubles du comportement.

Lorsque ces jeunes sont en milieu ordinaire, le corps enseignant n'est pas en capacité de les prendre en charge et mettent à distance les jeunes afin de protéger les autres.

Lorsque ces jeunes sont pris en charge en DITEP par exemple, ils peuvent également se retrouver exclu de leur lieu de scolarité. Nous avons rencontré les DITEP et avons appris que les séjours dits de « rupture » ne sont plus financés, laissant les établissements démunis face aux manifestations des jeunes accompagnés. Par conséquence, parents et enfants se retrouvent, à leur tour, en difficulté.

- **Conduites à risque**

BESOINS - Conduites à risque	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'usagers ayant commis des actes délinquants dans l'année	7	11%	5	6
Nombre d'usagers concernés par des conduites alimentaires à risque	7	11%	6	8
Nombre d'usagers concernés par des addictions à des substances psychoactives	8	13%	7	7
Nombre d'usagers concernés par une suspicion de prostitution	3	5%	0	0
Nombre d'usagers concernés par une sexualisation précoce ou des conduites sexuelles à risque	7	11%	3	7
Nombre d'usagers concernés par des comportements auto-agressifs	8	13%	5	11
Nombre d'usagers concernés par des comportements hétéro-agressifs	18	29%	8	17
Nombre d'usagers concernés par des fugues récurrentes	4	6%	5	3

- **Droits de visite et d'hébergement**

BESOINS - Visites médiatisées et accompagnées	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'usagers concernés	13	21%	6	9
<i>Dont visites assurées partiellement par l'établissement</i>	3	5%	2	3
<i>Dont visites assurées totalement par l'établissement</i>	1	2%	1	1

Cette année, nous avons accompagnés 13 jeunes ayant besoin de soutien lors de l'arrivée chez l'un ou l'autre parent.

Nous accompagnons les familles à pouvoir assurer les transitions sans nos interventions. Pour autant, en lien avec le conflit de loyauté dans lequel est pris certains enfants, nous nous devons de sécuriser ces trajets et rassurer l'enfant.

- **Santé et soins médicaux**

BESOINS - Santé et soins médicaux	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'usagers bénéficiant d'une notification MDPH ou en cours	19	31%	17	18
Nombre d'usagers concernés par un suivi psychiatrique	21	34%	14	8
Nombre de RDV médicaux dans l'année ayant nécessité un accompagnement par un professionnel	66		58	36
<i>Dont généralistes</i>	3		10	0
<i>Dont spécialistes</i>	38		26	27
<i>Dont psychologues</i>	25		22	9
Nombre d'usagers concernés par une ou plusieurs hospitalisation(s) durant l'année	7	11%	2	4

Nous remarquons que 7 jeunes ont eu besoin d'une hospitalisation dans l'année 2023.

Cette hausse peut s'expliquer par le manque de structure préventive comme le CMP.

En effet, cette année, plusieurs antennes de CMP ont été fermées, rendant l'accès à des soins psychologiques difficiles voire impossible.

Nous remarquons que les besoins psychiatriques sont de plus en plus importants mais l'accès aux structures est limité et restreint, rendant l'accompagnement SAEE compliqué. Nous nous retrouvons souvent en difficulté pour pouvoir aborder des sujets éducatifs tant qu'un suivi psychiatrique n'est pas mis en place.

Psychologue du Service :

En lien avec l'augmentation du temps de psychologue en accord avec la capacité d'accueil du service en 2022, une nouvelle organisation de ce temps a été mis en place dès Octobre 2023. Ce remaniement a été également en lien avec le départ à la retraite d'une des deux psychologues qui intervenait au sein du SAEE Brignais. Ainsi, nous avons actuellement une seule psychologue qui absorbe la totalité du temps, ce qui correspond à 50% pour 36 mesures.

Actuellement nous avons conservé l'organisation des éducateurs en deux équipes de trois, qui partagent l'intervention d'une même psychologue. Le temps des réunions d'équipes se font de manière différencié en présence de la psychologue et de la cheffe de service.

En interne : Travail de la Psychologue du service :

➤ Le travail de soutien et d'accompagnement auprès des familles

Admissions : 15

La psychologue a pu rencontrer chaque famille ainsi que participer aux échanges au cours des admissions, concernant leurs attentes et nos objectifs.

Plan d'Actions Partagé (PAP) : 9

Les PAP représentent un temps très significatif au niveau des ajustements des objectifs et du travail fait pendant les premiers mois de la mesure. La psychologue, de la main de l'éducateur ou l'éducatrice référente intervient lors de ce temps de réflexion et de réajustement.

Ces temps de travail avec les éducateurs référents et les familles, ont aidé à la mise en perspective de l'action éducative et de ses effets sur la prise en charge familiale des enfants. En analysant et en élaborant les principaux obstacles qui se présentaient et en proposant des nouveaux axes de travail pouvant aider la mise en œuvre des objectifs repérés par les familles et le service.

Avenants-Dipec : 4

La psychologue a été présente lors des avenants-Dipec pour chaque renouvellement de mesures.

Bilans : 2

De manière générale, les psychologues ne sont pas présentes au moment des bilans. Néanmoins, elles ont pu être présentes à certains bilans de fin de mesure lorsqu'une intervention d'aide et de soutien psychologique a été mis en place auprès de la famille (enfant ou parent) au cours de l'accompagnement.

Rencontres et entretiens psychologiques avec les familles : 25

- Entretiens avec les deux parents : 2
- Entretiens avec parents et un enfant : 6
- Entretiens avec un parent : mères seules : 2 ; pères seuls : 2
- Entretien psychologique avec un enfant ou un adolescent : 13
- Passation de tests cognitifs : WISC V : enfant : 0

➤ Travail d'élaboration et de soutien auprès des équipes.

Ce travail s'effectue chaque semaine auprès des équipes lors d'échanges en réunion d'équipe ou de manière plus élaborée lors des réunions cliniques (environ tous les deux mois) et également lors de rencontres informelles lorsque cela est nécessaire.

- Travail partenarial : en lien avec les travailleurs sociaux et les intervenants médico-psychologiques : 10
- Participation au groupes d'expression des usagers et aux rencontres collectives : 2

Evaluation annuelle des projets personnalisés

EVALUATION ANNUELLE DES PROJETS PERSONNALISES (hors admissions de fin d'année)	Année N	N-1	N-2
Peu ou pas de critères de réussite du PP satisfaits	4	3	2
Quelques critères minoritaires satisfaits	10	11	12
Critères globalement satisfaits	12	19	26
Ensemble des critères de réussite du PP satisfaits	27	19	9
Pas d'objectifs et de critères de réussite suffisamment identifiés dans le PP	0	0	2
TOTAL	53	52	51

Sur 62 usagers suivis en 2023, 53 mesures ont déjà fait l'objet d'au moins une évaluation du projet personnalisé de l'enfant. Pour les 9 mesures restantes, il s'agit d'admissions effectuées en fin d'année, le Plan d'Action Partagé (PAP) pour ces familles sera effectué début 2024. Nous notons l'efficacité des mesures de placement externalisé quand les objectifs sont concrets ordonnés et/ou réfléchis avec la famille. En effet, lors de l'évaluation des projets personnalisés de l'année 2023, 39 mesures se sont terminées avec des objectifs atteints. Les 14 accompagnements pour lesquels les critères de réussite du projet personnalisé n'ont pas été satisfaisants sont des suivis pour lesquels le service n'a pu obtenir l'adhésion pleine des familles et/ou du jeune. Ces situations étaient très fragilisées et ont abouti à un placement en institution pour certaines d'entre elles.

**Nombre d'usagers concernés par une problématique
familiale de conflit parental intense en 2023**

50 %

Comme évoqué plus haut (3.2.1), les situations de conjugopathie représentent la moitié des accompagnements effectués par le SAEE Brignais. En 2023, 31 enfants sur 62 accompagnés par le service étaient concernés par une problématique de conflit parental intense. Aujourd'hui, des mesures de placement externalisé sont ordonnées pour tenter de réguler des conflits parentaux parfois encrés depuis des années. Le travail de communication entre les parents dans ces situations s'avère bien souvent très laborieux, c'est pourquoi le service se positionne davantage auprès des enfants afin de travailler le conflit de loyauté dans lequel ils sont coincés du fait de l'incapacité parentale de les préserver du conflit.

3.3 Usagers sortis

**Nombre d'usagers sortis
en 2023**

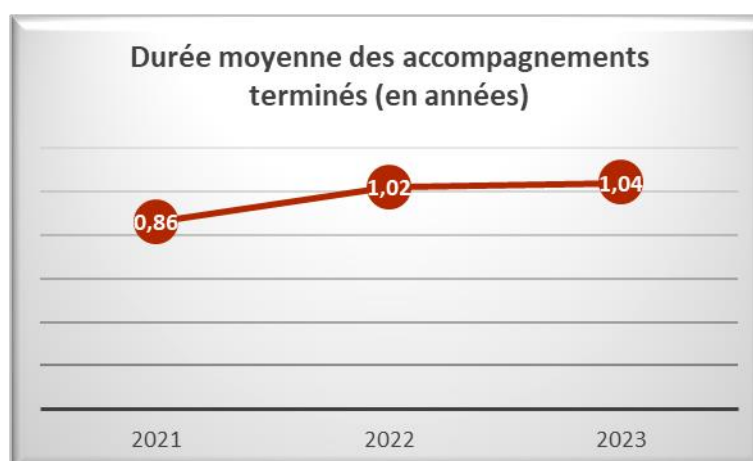
27

CARACTERISTIQUES DES USAGERS SORTIS	Année N	N-1	N-2
Nombre d'usagers sortis dans l'année	27	33	23

En 2023, le service a eu 27 fins de mesures sur l'année, soit 6 de moins que durant 2022.

3.3.1. Durée de l'accompagnement

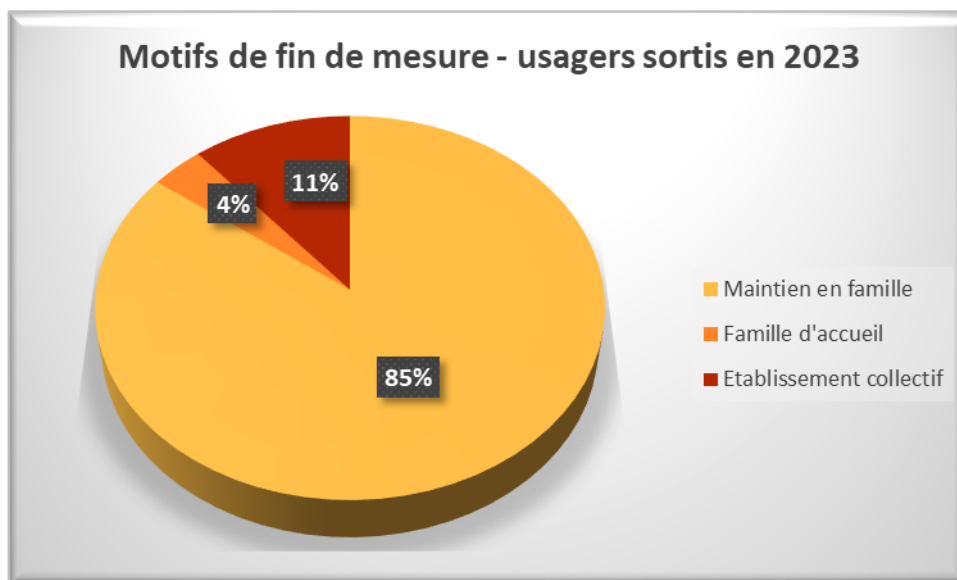
DUREE DES PRISES EN CHARGE A LA SORTIE	Année N	% année N	N-1	N-2
Moins de 3 mois	4	15%	0	0
4 à 12 mois	9	33%	12	16
1 à 3 ans	14	52%	21	7
Plus de 3 ans	0	0%	0	0



Parmi les 27 fins de mesures en 2023, nous observons que 52% de nos accompagnements ont duré plus d'un an, soit un temps légèrement supérieur à ce que prévoit notre projet de service. Ces prolongations sont faites souvent à l'initiative des juges pour enfants et les objectifs sont réactualisés afin que notre accompagnement soit le plus pertinent.

Ces mesures ont été plus longues, car les modalités des familles accompagnées peuvent être particulières (monoparentales, isolées sans moyen de transport individuel pour la mise en place des accompagnements des enfants, fratrie de plus de 2 enfants,) et nécessitent un accompagnement un peu plus long pour ne pas mettre à mal les suivis annexes des enfants et individualiser au plus près les besoins.

3.3.2. Motif de sortie



Sur les 27 usagers sortis en 2023, 23 sont restés chez leurs parents dont :

- 14 sans aide éducative
- 1 avec une A.E.M.O.
- 1 avec un Mesure Unique Modulable
- 7 avec une A.E.A.

3.3.3. Orientation à la sortie

En 2023, sur 27 usagers sortis :

- 23 sont restés en famille.
- 1 enfant a été placé en M.E.C.S.
- 1 enfant a été accueilli en famille d'accueil
- 1 jeune a intégré un logement accompagné
- 1 jeune est en errance

Une différence est observée par rapport à l'année 2022 : sur 33 usagers sortis, 31 sont restés en famille et 2 avaient été placés en M.E.C.S. Bien que l'âge des usagers diffère peu entre les années, nous observons que les problématiques familiales sont plus complexes.

4. Locaux et moyens matériels

L'association est devenue propriétaire du bâtiment situé au 2 et 4 rue du Garon à Brignais depuis le 19/12/2023. Les équipes et l'AEA et des MUM du secteur de Brignais rejoindront nos locaux en Juin 2024. Ce sera l'occasion d'avoir des échanges avec nos collègues du secteur avec qui nous pouvons avoir des passations de situations.

Nous avons rénové la montée d'escalier qui mène au locaux du SAEE Brignais, celle-ci a été repeinte, aussi bien les murs que le garde-corps métallique.

Pour compléter les achats du matériel informatique, nous avons renouvelé cette année 2 ordinateurs et 3 téléphones portables.

5. Perspectives 2024

Educatif et collectif :

Cette année encore, nous constatons que la complexité des problématiques familiales demande de plus en plus de pouvoir bénéficier du soutien de la psychologue pour mieux appréhender nos interventions à domicile. Les familles que nous accompagnons sont souvent en grande souffrance psychique et les conflits conjugaux sont de plus en plus présents. Cela impacte fortement nos interventions et notre accompagnement.

En 2024, nous bénéficierons d'une formation collective sur les conduites addictives des adolescents. Cet apport nous permettra de mieux s'adapter aux situations d'addictions des adolescents et de pouvoir mieux accompagner et soutenir les familles confrontées à cette problématique.

L'équipe éducative souhaite que le projet Théâtre, initié en 2022 et renouvelé en 2023, puisse être reprogrammé sur l'année 2024 pour les usagers du S.A.E.E. ainsi que de la M.E.C.S. Clair Printemps.

Nous souhaiterions mettre en place une intervention de professionnels, auprès des usagers, à propos de la vie sexuelle et affective. Cette thématique est peu investie malgré son importance dans la vie de nos usagers. Or l'aspect préventif est important et nécessaire.

L'équipe éducative souhaiterait qu'une rencontre inter-S.A.E.E. puisse être programmée en accord avec les directions en 2024 afin que les professionnels puissent échanger sur leurs pratiques et leurs outils.

En 2024, nous aimerions également qu'un temps plus convivial puisse avoir lieu entre les équipes et les usagers du S.A.E.E. et de la M.E.C.S Clair Printemps. L'idée d'un match de foot, toujours très fédérateur, est à l'étude.

Fonctionnement et gestion du service :

Le projet d'établissement 2018-2023 est arrivé à son terme, des groupes de travail sont à prévoir dans l'année 2024 afin de le réactualiser. Cependant, le Livret d'Accueil destiné aux familles a été mis à jour.